



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Maire de la Commune de Lafrançaise ;
VU l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026.**

- A R R E T E -

ARTICLE 1. - Délégation de fonction est donnée à compter du 30 mars 2026 à :

- Madame SONIA Parriel dans les domaines suivants :

Sécurité routière et du quotidien, suivi du Plan Communal de Sauvegarde.

ARTICLE 2. - Cette délégation n'entraîne pas de délégation de signature.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal et à l'intéressée.

Fait en l'Hôtel de ville de LAFRANCAISE,
Le 26 mars 2026



Le Maire,

T. DELBREIL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Lafrançaise